

Justification et explication de l'adhésion - Racquetball Canada (RC)

Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.

Pourquoi l'adhésion est importante

1. Le nombre de participants constitue une part importante de notre admissibilité au financement de Sport Canada. Nous courons un risque sérieux dans ce domaine parce que notre participation est faible, il est donc très important que nous capturons toutes les personnes qui jouent et participent notre sport.
2. Pour compter un participant, nous (RC) devons percevoir des frais et lui fournir un service. Parmi les services offerts par RC, mentionnons les classements, le site Web, les fils de nouvelles sur les médias sociaux, l'assurance, le soutien à la programmation, les modèles de politiques et de sélection et les subventions.
3. Pour des raisons de responsabilité, toute personne participant à un tournoi sanctionné doit être membre et doit être assurée. C'est pour la protection de toutes les personnes impliquées, les joueurs, les directeurs de tournois, les provinces et RC. L'adhésion et le processus de sanction sont décrits ci-dessous.

Assurance

1. Dans le passé, il y a eu un malentendu au sujet de l'assurance. L'utilisation de R2 et (ou) le paiement des frais d'adhésion provinciaux à RC n'ont pas permis d'assurer les joueurs et les événements. Cela signifiait que des tournois étaient organisés et que certains n'étaient pas couverts par l'assurance. Le directeur du tournoi, les joueurs et les organisations provinciales et nationales sont donc à risque parce qu'il n'y a aucune protection pour quiconque en cas d'accident.

En passant au nouveau modèle d'assurance, les membres et les clubs qui s'inscrivent à RC pour l'assurance obtiendront une couverture d'assurance pour tous les événements sanctionnés par RC et par leur club. Veuillez noter que tout type d'événement incluant des activités liées à l'alcool ou autres que le racquetball, devra être approuvé par notre assureur pour être couvert par l'assurance. Les directeurs de tournoi devront être membres à des fins d'assurance (ceci est décrit à la page suivante et des frais de 3,00 \$ s'y rattachent).

Une brochure et une explication de l'assurance sont jointes à la présente note sous forme de pièces jointes ainsi que de documents distincts sur le site Web.

2. En collaboration avec notre fournisseur d'assurance, RC a obtenu des frais d'assurance peu élevés qui fourniront à tous les membres de RC (la structure est décrite ci-dessous) une assurance s'ils en ont besoin tant qu'ils sont membres et participent à un tournoi autorisé. Veuillez noter que si votre province n'a pas d'assurance de membre en place, vous serez couvert par cette assurance. Si vous avez déjà une assurance, vous ne serez pas couvert par l'assurance de RC car vous êtes déjà couvert par une assurance de votre province (AB, MB, SK, QC, NB). Chaque mois, RC publiera un rapport d'adhésion et fera ajouter tous les nouveaux membres en vertu de notre politique. À ce moment-là, RC sera également facturé pour son assurance.
 - o 2,50 \$ par personne (ce qui procure une couverture de 5 M\$ en responsabilité civile et une assurance accidents de sport). Cela serait couvert par les frais d'adhésion à RC décrits ci-dessous.
 - o La responsabilité des administrateurs et des dirigeants est également offerte aux conseils d'administration provinciaux pour un taux fixe de 150,00 \$. Ces frais seront facturés séparément si votre province ou club l'exige. Cette couverture est de 1 million de dollars. Ce sont des options qui s'offrent aux provinces qui en

ont besoin. Si votre province exige cette assurance, veuillez en aviser Racquetball Canada par courriel (execdirector@racquetballcanada.ca).

3. À l'avenir, il faudra mettre en place un processus pour sanctionner les parties de ligue et les séances d'entraînement et leçons des clubs afin que tous les participants soient assurés. En 2019-2020, notre objectif est d'intégrer les joueurs compétitifs dans le système d'adhésion et en 2020-2021, nous travaillerons à intégrer les ligues et les leçons dans ce processus.

Comment l'adhésion à RC est structurée

1. Quand quelqu'un s'inscrit pour acheter une nouvelle adhésion ou renouveler une adhésion existante, il renouvelle deux adhésions en même temps. Le renouvellement se fera par le biais d'un lien spécifique à leur province, mais ils paieront en même temps les frais d'adhésion à RC. L'adhésion à RC fournit aux personnes des provinces qui n'ont pas d'assurance en place une assurance accident et responsabilité civile pour le sport. Cela permet également à RC de compter cette personne comme membre aux fins de la production de rapports de Sport Canada.
2. La collecte de données de cette façon crée une double base de données automatique. La province aura une mesure précise de ses membres et RC aussi. RC peut voir les données nationales; la province ne peut voir que ses données provinciales.
3. Les provinces peuvent fixer leurs propres cotisations et catégories de membres. Les frais d'adhésion à RC s'ajouteront à ces coûts. Si une province n'a pas de frais d'adhésion, c'est très acceptable.
4. Vous trouverez ci-dessous la répartition des frais de RC et la définition de chaque catégorie. Les joueurs ne doivent en choisir qu'une seule. S'ils choisissent d'abord d'être membre compétitif - Local et décident ensuite de participer à des compétitions nationales, leur adhésion sera mise à jour lorsqu'ils s'inscriront à la compétition nationale. Les joueurs pourront choisir les options d'adhésion à partir d'un menu et le système calculera leurs frais. On demandera aux joueurs d'identifier tous les rôles qu'ils ont (p. ex. entraîneur et officiel) ainsi que de choisir une catégorie d'adhésion à RC et une catégorie d'adhésion provinciale (s'il y a lieu), mais ils paieront seulement pour leur rôle principal. Le logiciel Trackie vérifiera automatiquement que chaque personne s'inscrivant à un tournoi ou à un événement est bien membre. Si ce n'est pas le cas, on lui demandera d'acheter l'abonnement approprié pour l'événement. Pour voir une démonstration du fonctionnement de ce processus, cliquez ici : <https://vimeo.com/359756179/43b09f7930>

Adhésion à titre de membre compétitif de RC - National : Ceci s'adresse aux joueurs qui jouent à des compétitions nationales (juniors, seniors et épreuves de sélection). Les frais sont de 30 \$ (auparavant, ils étaient de 25 \$).

Adhésion à titre de membre compétitif de RC - Local : Ceci s'adresse aux joueurs qui participent à des tournois dans leur province ou dans d'autres provinces, mais qui ne participent pas à des compétitions nationales. Les frais sont de 3,00 \$. Veuillez noter qu'au Québec, le terme qui décrit cette catégorie est différent.

Membre associé de RC : Ceci s'adresse aux personnes qui ne sont que des officiels, des entraîneurs, des membres du conseil d'administration ou des directeurs de tournois et qui ne participent pas à des tournois. Il est important que nous capturons également ces personnes. Ces frais sont de 3,00 \$. Les directeurs de tournoi doivent être membres de RC à des fins d'assurance.

REMARQUE :

Les joueurs qui choisissent plusieurs types d'abonnement ne paieront que les frais dans la catégorie la plus élevée.

Lorsque vous fixez vos frais provinciaux, n'y ajoutez pas les frais de CR, car ils seront calculés séparément. Veuillez contacter Trackie si vous avez besoin de faire des ajustements (info@Trackie.com).

Si un joueur choisit la catégorie Membre compétitif de RC - Local, et décide plus tard de participer à des compétitions nationales, son statut de membre sera bonifié lorsqu'il s'inscrira à sa première compétition nationale.

EXEMPLE 1 - Adhésion compétitive à RC - National dans une province qui a des frais d'adhésion de 10 \$ + inscription d'entraîneur et d'officiel

Adhésion à titre de membre compétitif de RC - National : 30,00 \$

Frais d'adhésion provinciaux - 10,00 \$

Entraîneur - sans frais

Officiel - sans frais

Total : 40,00 \$ plus les frais de traitement en ligne

EXEMPLE 2 - Adhésion compétitive à RC - National dans une province où il n'y a pas de frais d'adhésion et l'adhérent n'est ni entraîneur ni officiel.

Adhésion à titre de membre compétitif de RC - National : 30,00 \$

Frais d'adhésion provinciaux - 0 \$

Total : 30,00 \$ plus les frais de traitement en ligne

EXEMPLE 3 - Adhésion compétitive à RC - Local dans une province où les frais d'adhésion sont de 10 \$ + inscription d'entraîneur et d'officiel

Adhésion concurrentielle à RC - section locale : 3,00 \$

Frais d'adhésion provinciaux - 10,00 \$

Entraîneur - sans frais

Officiel - sans frais

Total : 13,00 \$ plus les frais de traitement en ligne

EXEMPLE 4 - Adhésion compétitive à RC - Local dans une province où il n'y a pas de frais d'adhésion et l'adhérent n'est ni entraîneur ni officiel.

Adhésion compétitive à RC - Local : 3,00 \$

Frais d'adhésion provinciaux - 0,00 \$

Total : 3,00 \$ plus les frais de traitement en ligne

EXEMPLE 5 - Membre associé de RC - pas un joueur, seulement un entraîneur, un officiel, un directeur de tournoi ou un membre du conseil d'administration, sans frais provinciaux.

Membre associé de RC - section locale : 3,00 \$

Frais d'adhésion provinciaux - 0,00 \$

Total : 3,00 \$ plus les frais de traitement en ligne

EXEMPLE 6 - Membre associé de RC - pas un joueur, seulement un entraîneur, un officiel, un directeur de tournoi ou un membre du conseil d'administration, plus les frais provinciaux.

Membre associé de RC - section locale : 3,00 \$

Frais d'adhésion provinciaux - 5,00 \$

Total : 8,00 \$ plus les frais de traitement en ligne

Sanction et classement

1. Les classements sont établis à partir des résultats des épreuves sanctionnées. Les épreuves sanctionnées sont celles qui ont été approuvées par une province ou par Racquetball Canada et dont les participants sont tous membres. Une sanction est accordée lorsqu'un directeur de tournoi est membre de Racquetball Canada et qu'il fournit à une province ou à Racquetball Canada une preuve d'assurance et une copie d'un plan d'action d'urgence. Le processus de sanction sera intégré au nouveau système d'inscription des épreuves. Il n'y a pas de frais de sanction. Pour visionner une démonstration de ce processus, cliquez sur ce lien : <https://vimeo.com/352745633/cdb26424ed>

La preuve d'assurance sera fournie en téléchargeant un certificat d'assurance ou en indiquant que l'assurance est fournie par une AP ou par RC. L'AP ou RC vérifiera que la compétition est assurée et que le directeur du tournoi est membre avant que la sanction soit approuvée. Le processus comprend une explication du Plan d'action d'urgence et un modèle de plan d'action d'urgence.

En ce qui concerne l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Québec et le Nouveau-Brunswick, les sanctions seront approuvées par l'AP, et pour toutes les autres provinces les sanctions seront approuvées par RC. Il y aura un guide pratique et un tutoriel en ligne pour les directeurs de tournois.

2. Toute personne qui est membre de Racquetball Canada et qui participe à un tournoi sanctionné sera couverte par une assurance (responsabilité et accident sportif). Pour s'inscrire à un tournoi sanctionné, un joueur doit être membre. Le système d'inscription vérifiera automatiquement l'adhésion, et si quelqu'un n'est pas membre, il lui sera alors demandé de payer sa cotisation afin de finaliser son inscription au tournoi. Tant que le directeur du tournoi est membre, que tous les participants au tournoi sont membres et que le tournoi est sanctionné par RC, le tournoi est couvert par une assurance (responsabilité et accident sportif).
3. Parce que nos chiffres ont été faibles, il est très important que tous les tournois soient sanctionnés, et que nous capturions tous ceux qui participent.
4. Les tournois auxquels nous nous référons dans ce cas sont tous les tournois qui ont été préalablement enregistrés auprès de R2 ainsi que tous les tournois en cours de déroulement. Il y a eu un malentendu sur le fait que l'inscription à R2 dans le passé fournissait aussi la couverture d'assurance pour les compétitions, mais ce n'était pas exact, de sorte que nous courions un risque sérieux en organisant des compétitions qui n'étaient pas couvertes par l'assurance. Cependant, si les tournois sont sanctionnés et que tous les participants sont membres, le problème de l'assurance est réglé.

Renseignements supplémentaires

1. Cette année, la transition du système d'adhésions se concentrera sur l'adhésion des joueurs qui participent à des tournois. L'année prochaine (2020-2021), nous verrons comment nous pouvons capturer les joueurs récréatifs, c'est-à-dire ceux qui ne jouent que dans les ligues, mais pas dans les tournois. Il y aura un processus de sanction similaire pour les ligues car il est nécessaire pour nous de capturer ces participants, mais nous aurons besoin de temps pour déterminer pour qui cela pourrait fonctionner. Cela nécessitera une coordination avec les clubs et des consultations supplémentaires avec la communauté. Sport Canada est conscient que les années 2019-2020 et 2020-2021 sont des années de transition pour nous. Veuillez continuer à suivre ou à être au courant des personnes

de votre province qui jouent seulement dans les ligues (c.-à-d. à des fins récréatives). Si vous avez déjà une catégorie récréative dans votre province, c'est très bien, vous pouvez l'ajouter à la liste des catégories de membres, mais il n'y a pas de frais de RC associés à cette catégorie pour le moment.